

Ils paraissent avoir réussi pendant la dernière année à vivre assez confortablement. Les Amalécites sont pour la plupart industriels et travailleurs ; et les Micmacs le sont assez du moins pour n'être pas obligés de demander au département d'autres secours que ce qu'il accorde ordinairement aux malades et aux vieillards des différentes bandes.

ILE DU PRINCE-EDOUARD.

Les sauvages sur les deux réserves de l'île Lennox et du township 39, connue sous le nom de réserve Morell, ont fait des progrès considérables durant la dernière année. On a reçu des rapports satisfaisants sur leurs opérations de construction et leurs succès en agriculture, et en somme on peut dire que ces sauvages sont à l'aise.

Comme dans le cas des sauvages du Nouveau-Brunswick, la mort a fait un bon nombre de victimes parmi eux durant la dernière année, de sorte qu'il y a eu diminution de deux dans le chiffre de la population.

MANITOBA ET KÉWATIN.

A l'exception de la réserve de Saint-Pierre, les sauvages du Manitoba et de Kéwatin ne se livrent pas beaucoup à l'agriculture. Sur les autres réserves, ceux qui s'occupent un peu de cette industrie ne font en général que du jardinage. Sur les réserves dans le voisinage du lac Manitoba, cependant, l'élevage devient une des entreprises favorites des sauvages qui les habitent. Les terres à pâturages dans ces réserves sont riches et abondantes. Le lac leur offre aussi une bonne pêche, et cette ressource jointe à la chasse et à l'élevage les rend tout à fait à l'aise.

Sur la réserve Saint-Pierre on a fait des progrès constants en agriculture et dans les autres industries avec prospérité correspondante. Ici également les sauvages tirent de la rivière Rouge des quantités de poissons qui augmentent leurs moyens de vivre. Les récoltes de toutes sortes, surtout le foin, ont été abondantes sur la réserve. La bande de Saint-Paul peut être considéré la bande sauvage la plus riche de la province en immeubles et en propriétés personnelles.

Dans les réserves situées dans les parties plus à l'ouest, les sauvages se sont aussi livrés jusqu'à un certain point à l'agriculture avec des résultats passables ; ces réserves et les sauvages qui les habitent sont sous la direction d'un agent qui réside à Birtle.

Les sauvages du Manitoba, ou du moins ceux dont les réserves sont situées dans le voisinage des villes et des établissements blancs, ont très souvent occasion d'obtenir des emplois lucratifs en dehors des réserves, et dans bien des cas ils s'empresent d'en profiter.

Dans le district de Kéwatin la condition des affaires est bien différente ; comme la population est très dispersée, les sauvages comptent totalement sur la chasse et la pêche, avec ci et là un peu de jardinage pour vivre. Il faut donc peu s'étonner si les sauvages de ce district s'alarment de la rapide diminution du poisson dans les eaux de ce district, diminution qui s'accroît depuis quelques années ; et à moins qu'on adopte de rigoureuses mesures pour l'enrayer, le poisson cessera certainement d'être un des importants facteurs qu'il est et a toujours été dans la subsistance des sauvages de ce district.

Les sauvages du Manitoba, de Kéwatin et de cette partie de l'Ontario couverte par le traité n° 3, qui est située sur le côté ouest du partage des eaux du lac Supérieur et au sud de la hauteur des terres (dont les affaires générales sont traitées dans la